

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux : Michel GENDREAU (Coprésident élu), Jacques TAPIN et Christophe POIRIER (Adjoints au maire).

Membres du conseil de quartier : Jeanine BARBOTIN (Coprésidente habitante), Raymond HIMBER (Coprésident habitant), Christiane BERNIS, Marie-Reine CHATAIGNON, Alain CRIGNON, Catherine DEBRAY, Jean-Louis DORLET, Henriette FELON, André FOURNIER, Bertrand FRIGOT, Michèle JOUSSEAUME, Patrick JUDE, Pierre LACORE, Erwann LE GUERN, Michel MOYNARD, Pascal RAYMOND, Jean-Louis REGRAIN, Yves SULLET, Mireille TREBUCQ.

Excusés : Delphine PAGE (Adjointe au Maire), Bernard JOURDAIN (Conseiller municipal délégué), Marc THEBAULT (Conseiller municipal), Christian-Félix ARNAUD, Michèle BEAUFORT, Christophe BIGEREL, Ginette BONHOMME, Jérôme CLAVIER, Nathalie CONTARDO, Vanessa CORABOEUF, Daniel COURANT, Olivier DEBORDE, Chantal DENOCQ, Claudine DRIAN, Isabelle FAUCHER, Nicole GERARD, Jean GOBAUT, Brigitte JOUHANIQUE, Sandrine JOUHANIQUE, Olivier JULE, Françoise MAYE, Stéphane MIGNE, Alain SIMON.

Personnes invitées : Pascal DUFORESTEL (Président So Space).

Agents municipaux : Bénédicte GABRIEL (Assistante des Conseils de quartier).

Public : 5 personnes.

Ouverture de la séance à 20h10

Accueil par M. GENDREAU.

Un temps de recueillement est respecté en hommage à M. Bernard FAOUE.

Ordre du jour :

1/ Point sur les travaux en centre-ville

- **Retour sur les 1^{ères} semaines de fonctionnement du parking de la Brèche**
- **Travaux en cours et à venir dans l'hyper-centre**

2/ Présentation des projets des commissions

- **Espaces publics**
- **Vivre ensemble**
- **Cœur de ville**
- **Patrimoine**
- **Téciverdi**

3/ Point sur l'utilisation des crédits d'investissements 2012

4/ Informations diverses d'actualité



1. POINT SUR LES TRAVAUX EN CENTRE-VILLE

En premier lieu, M. GENDREAU propose au référent de la commission Cœur de ville de présenter le compte-rendu de la dernière réunion qui a suscité la présence de Pascal DUFORSTEL en tant que Président de So.Space et de Christophe POIRIER, Adjoint au Maire en charge de la sécurité et de la réglementation.

1. Compte-rendu de la commission cœur de ville

1/ Les missions et le champ de la commission :

Afin d'aboutir au « bien vivre ensemble le cœur de ville », les membres de la commission « Cœur de ville » délimitent son périmètre d'action, ses objectifs, les publics que son action touche et leurs besoins, ses moyens,...

- **champ d'action** : la zone des grands travaux du centre-ville, de la Brèche à Boinot et les micro-quartiers du centre-ville limitrophes du premier secteur.
- **objectifs** : préserver, améliorer, aménager, veiller au bon usage, animer en direct ou en partenariat
- **publics et attentes/ besoins** :
 - **Résidents** : tranquillité à mettre en phase avec la proximité des commerces, administrations, les événementiels et animations du centre-ville, accès aux transports notamment au CITITAN (plus besoin de voiture dans l'hyper-centre)
 - **Actifs, résidents et chalands** : accès au centre-ville et stationnement, accès à l'offre commerciale et aux services
 - **Touristes** : accès au centre-ville et stationnement, accès à l'offre commerciale, au patrimoine, à la culture, aux temps forts et événementiels
 - **Commerçants** : accès au centre-ville et stationnement, gestion des livraisons, possibilité de créer de l'animation
 - **Pour tous** : propreté, tranquillité
- **moyens** : enquêter, sonder, élaborer, proposer

2/ Les 1^{ers} projets envisagés:

- **Garage à vélos** : Il manque des stationnements dédiés dans la zone piétonne.

[Réponse : quelques semaines après le Conseil de quartier, de nombreux parcs à vélos ainsi que du mobilier urbain ont été implantés sur tous les espaces réaménagés et livrés.]

- **Haut de Brèche** : La commission demande des informations sur les projets en cours au-dessus et au-dessous des émergences.

Réponse de M. GENDREAU : le 20 février dernier, le Conseil municipal a voté la cession de l'ensemble immobilier du Haut de Brèche pour l'installation d'un restaurant-hôtel-résidence.

- **Parking de la Brèche** : La commission estime que, suite à une première période où le parking a été victime de son succès et à l'événement du 27 décembre (où il fallu près d'1h aux personnes stationnées pour sortir du parking en début de soirée), il est utile d'améliorer l'offre vis-à-vis des différents usagers (résidents, non-résidents,...)

En effet, les membres de la commission expriment leur inquiétude sur le faible taux de fréquentation du parking de la Brèche, au regard des investissements importants qui ont été réalisés pour sa réalisation.

De plus, depuis son ouverture, ce parking génère de nombreuses nuisances pour les riverains résidant autour de la place de la Brèche : les usagers du cinéma et de la salle omnisports rue Barra qui utilisaient le parking de la Brèche quand il était en surface, n'ont pas pris pour habitude d'aller stationner leur véhicule en souterrain.

La commission relaie par conséquent une double inquiétude :

- sur la question de la rentabilité de l'ouvrage en souterrain
- sur les nuisances occasionnées pour les riverains.



*** Questions – réactions des conseillers et du public :**

- Dans les réactions qui ont fait suite à l'événement du 27 décembre, on constate que nombre de personnes disent ne plus vouloir aller stationner sous terre. Peut-être y a-t-il eu un « loupé » au niveau de l'ouverture du parking et du lancement de la communication.
- Pourquoi ne pas conserver la politique de la 1^{ère} heure gratuite et de la gratuité entre 12h et 14h, voire d'une gratuite totale les 2 premières heures pendant 1 an pour habituer à l'utilisation du parking ?
- Existe-t-il d'autres villes où la sortie d'un parking est prioritaire sur la voie de circulation sur laquelle elle débouche ?

2. Retour sur les 1^{ères} semaines de fonctionnement du parking de la Brèche

Pour Pascal DUFORESTEL, l'intelligence collective c'est de croiser les regards à toutes les étapes d'un projet.

Il est nécessaire d'avoir une vision globale du projet de parking de la Brèche pour mieux comprendre et appréhender ses premières semaines de fonctionnement. En réalisant ce parking en ouvrage en souterrain et en abandonnant un fonctionnement qui était bien établi depuis plusieurs décennies, l'équipe municipale a fait le pari d'un changement profond d'habitude de la part des usagers.

Le parking représente un investissement de 10 millions d'euros. Son amortissement est anticipé à partir d'un équilibre à trouver entre la contribution des usagers et la participation de la ville. En effet, il est important de bien noter que la notion de « gratuité » pour ce type de service n'existe pas en soi : cette gratuité est automatiquement absorbée par une subvention qui provient par conséquent du budget général de la ville (et notamment de l'impôt levé auprès des contribuables niortais). La question est donc de décider qui des contribuables ou des usagers (qui ne sont pas automatiquement Niortais) doit contribuer au financement de ce parking.

En matière de politique de stationnement, il existe un potentiel d'environ 1000 places en plein air à proximité de l'hyper-centre. Depuis longtemps, le plan de circulation de la ville fait converger les véhicules vers la Brèche. L'ancien parking en surface était amorti depuis longtemps et permettait à la ville de disposer de 500 000 € chaque année servant à éponger les déficits structurels des parkings en ouvrage sous-fréquentés en centre-ville.

La décision de réaliser un projet avec un parking en souterrain revient à l'équipe municipale en charge des affaires de la cité avant 2008. Pour mémoire, ce projet prévoyait un parking de 1000 places. Or, dans les habitudes et les comportements des usagers, on ne peut pas envisager un fonctionnement identique d'un parking en plein air et d'un parking en ouvrage. La théorie du copié-collé n'est pas probante.

En 2008, la nouvelle équipe municipale a redimensionné le projet de la Brèche notamment dans la taille du parking (passée à 530 places), pour le mettre en phase avec la piétonisation de l'hyper-centre et la nouvelle politique lancée en matière de stationnement en centre-ville :

1/ autour de l'hyper centre, une première ceinture de stationnement favorise les usages fonctionnels et notamment avec l'implantation du jalonnement dynamique

2/ une seconde ceinture (qui reste proche du centre-ville piéton) propose un potentiel de places de stationnement avec les parkings en ouvrage (Marcel Paul, Espace Niortais, Brèche, Roulière) et en surface (Moulin du Milieu, Bessac, Chanzy). Aujourd'hui, un secteur qui reste déficitaire en offre de stationnement se situe autour de la place St Jean.

3/ Aujourd'hui, c'est la troisième ceinture qui manque : il s'agit des parkings relais aux entrées de la ville. Leur création est prévue dans les années à venir.

Enfin, il est utile de remettre le projet du parking de la Brèche dans le contexte plus général des programmes de la CAN en matière de déplacements (avec la Plan de déplacement urbain) et de mobilité. La politique de stationnement constitue une seule des nombreuses actions contenues dans le PDU.



De plus, la SEM-TAN a publié récemment ses chiffres de fréquentation depuis la mise en place du nouveau réseau de transports en commun : Les abonnements ont augmenté de 20% par rapport à 2011.

On constate également que de plus en plus de personnes circulent à vélo dans la ville,... Ainsi, on peut estimer que l'objectif fixé dans le PDU à 3% des déplacements à vélo dans la part modale des déplacements sur la CAN est certainement déjà atteint aujourd'hui.

Enfin, pour tout projet, il est nécessaire de laisser du temps au temps avant d'envisager des changements. En effet, les usagers doivent pouvoir bénéficier d'un temps d'adaptation au nouveau fonctionnement.

Les informations récentes de la presse locale ont été négatives et ont eu un effet direct sur la fréquentation du parking à la suite de l'événement du 27 décembre. Ce dernier s'explique par le fait que le fonctionnement du parking mais aussi du plan de circulation autour de la Brèche étaient tous 2 en rodage.

Aujourd'hui, So.Space organise des réunions de travail avec les différents interlocuteurs : le gérant du cinéma, les restaurateurs du bas de Brèche notamment qui accusent une baisse manifeste de leur chiffre d'affaire (qui n'est pas uniquement lié au nouveau parking). Il a été convenu d'instaurer un tarif spécifique entre midi et 14h pour les clients des restaurants, une action qui va dans le bon sens en matière de politique commerciale de la ville.

Enfin pour répondre aux questions posées en préambule :

- Il n'existe a priori pas de réglementation contraire qui instituerait qu'il est interdit de rendre une sortie de parking prioritaire sur la voie de circulation sur laquelle celle-ci débouche. Au départ il avait été envisagé d'interdire le tourne à gauche depuis l'avenue de Paris sur l'avenue des Martyrs de la Résistance, mais il a été maintenu pour répondre à la demande des commerçants du bas de l'avenue de Paris.
- Concernant la gratuité ou la mise en place d'une première heure à tarif préférentiel, cette possibilité n'est pas envisagée pour le moment. La ville et So.Space se donnent un temps de 6 mois d'observation. Les premiers éléments démontrent que le stationnement sous la Brèche n'est pas utilisé pour des courtes durées. Les usagers vont réguler leur pratique en fonction des différentes offres existantes : le macaron pour les actifs, les forfaits « actifs » avec les systèmes d'horodateur auto-embarqué (PIAF). L'équipe municipale n'a pas inquiétude majeure quant à la place que va prendre à terme le parking de la Brèche dans le dispositif général de stationnement dans le centre-ville.
- Sur la question de l'abonnement pour les riverains à la Brèche, ce parking en ouvrage n'est pas envisagé pour le moment pour les abonnements. Il existe à proximité le parking Marcel Paul où il reste des places en abonnement. La municipalité réfléchit plutôt à réserver une partie de la Place St Hilaire pour les riverains abonnés.

C. POIRIER ajoute :

- Depuis l'ouverture du parking de la Brèche, la police municipale a constaté des incidences sur le stationnement en surface à proximité de la place, elle y remédie par la verbalisation voire l'enlèvement des véhicules.
- Depuis quelques mois, il est expérimenté des nouveaux horaires de travail pour les agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Avec cette plus grande amplitude (de 6h à 20h), les agents peuvent mieux répondre aux problèmes de stationnement anarchique (ce qui génère plus de verbalisation) et créer une meilleure proximité avec les populations riveraines, les commerçants,...
- Il est nécessaire de considérer que le stationnement dans un parking en ouvrage présente un certain nombre de services qui ne sont pas délivrés pour du stationnement sur voirie : gardiennage sécurisé en continu, protection du véhicule contre les intempéries,...
- Il va également être posé des bornes d'accès au secteur piéton d'ici la fin 2012, ce qui y limitera le stationnement sauvage.



*** Questions – réactions des conseillers et du public :**

- *Le parking de Tartifume va-t-il devenir payant ? Si c'est le cas, il faudra prévoir un éclairage minimum, inexistant actuellement.*

Réponse de C. Poirier : oui une partie du parking va devenir payante.

- *Certains conseillers expriment leur satisfaction concernant les nouveaux horaires de présence de la police municipale dans le centre-ville et en particulier au-delà de 18h. Il existe une proximité réelle avec les agents de la police municipale et les ASVP.*

3. Travaux en cours et à venir dans l'hyper-centre

Depuis le 16 janvier, le chantier a redémarré place du Donjon, rue Thiers, rue Ricard, rue des Cordeliers et se poursuivra en février par la place et la rue du Temple.

Rue Thiers : travaux de pavage dans le bas de la rue Thiers depuis le parvis des halles jusqu'à la rue du Donjon, prévus jusqu'à fin avril.

La place du Donjon : À l'avant du Donjon, côté Sèvre, un diagnostic archéologique est réalisé par la CAN d'ici la fin du mois de janvier.

En parallèle, des travaux préparatoires, concernant principalement les branchements d'eau, sont menés rue du Donjon et rue Thiers.

L'aménagement de la place démarrera en février 2012 et se poursuivra jusqu'à la fin de l'été pour un aménagement d'un espace piéton arboré en béton désactivé, pavé et dallé.

Le retour du marché des commerçants non sédentaires et les temps forts événementiels sont prévus dès la rentrée.

La rue Victor Hugo : quelques finitions restent à apporter : mobilier à poser, bancs, corbeilles, parcs à vélos d'ici mars 2012, et réglage des spots qui projettent au sol des jeux de lumière.

La rue Ricard :

Côté Brèche : lancements des aménagements du centre-ville en béton désactivé dans la continuité de l'aménagement de la rue Victor-Hugo (livraison des travaux prévus pour la fin juin 2012).

Retour d'ici la fin de l'année de quelques éléments du dragon en bronze à l'entrée de la rue, côté esplanade de la Brèche.

La petite place Amable-Ricard sera entièrement pavée.

Pour la place du Temple, les rues du Temple et des Cordeliers : en février et mars, une campagne de fouilles est prévue place du Temple et des travaux sur les réseaux assainissement, eau, gaz seront engagés en parallèle rues du Temple et des Cordeliers. Les aménagements commenceront cet été, pour une livraison des travaux en novembre 2012. Il est prévu le même pavage que sur la rue Victor-Hugo et la plantation de 4 arbres.

*** Questions – réactions des conseillers et du public :**

- *Il est fort dommageable que le secteur piéton soit déjà peu respecté par les usagers en termes de propreté urbaine (déjections canines, papiers,...).*

Réponse de C. Poirier : La ville de Niort a fait appel à des éducateurs canins pour tenter d'enrayer le problème.

Réponse de J. TAPIN : Niort appartient au réseau des villes propres. Ce réseau associe agents techniciens, élus mais également citoyens. Si l'occasion se présente, J. TAPIN propose d'associer des conseillers du centre-ville à la démarche.



2. PRESENTATION DES PROJETS DES COMMISSIONS

1. Espaces publics

1/ Chantier de Liaison entre les venelles de Strasbourg et le Coteau Tartifume

La commission demande une information sur le suivi de ce projet. Une grande satisfaction est exprimée concernant la réhabilitation de l'escalier qui est quasiment livré.

En raison des conditions climatiques et qui a généré un problème de disponibilité des agents du service technique en charge du dossier, la présentation de l'avancée du projet par la cellule Ouvrages d'Art et Hydraulique est reportée au **mercredi 14 mars à 18h30** (Hôtel de ville, en salle des commissions).

La Direction des Vies participatives indique que le service viendra proposer un projet d'aménagement remanié pour l'année 2012. Cette réunion sera également l'occasion d'informer le Conseil de quartier Centre-ville sur le chantier de rénovation des clapets des vieux Ponts, projet qui se déroulera courant 2012.

2/ Rappel problèmes déjà signalés et nouvelles petites demandes

Rue – secteur	Demandes	Suivi
Rue Mère-Dieu	Demande d'un banc	Fiche bleue à voter
Rue du 24 Février, côté impair	Trottoirs en mauvais état	Régie voirie sollicitée
Rue Gambetta - parking des Capucins	Ouverture mur entre Gambetta et parking Capucins	A prévoir sur les reliquats de crédits 2012 ?
Place des Aires	Demande restauration chaussée + implantation stationnement arrêt-minute	Régie voirie sollicitée Pas de justification – stationnement implanté : stationnement payant
Rue 14 Juillet	Installation panneau directionnel manquant	Régie voirie sollicitée
Rue Virecourt	Manque une plaque nom de rue	Régie voirie sollicitée

* **Rue Mère-Dieu** - Demande d'un banc

Question posée par M. GENDREAU : n'y a-t-il pas une fontaine qui fait office de banc à l'angle de ces rues ?

Une fiche de proximité est rédigée pour la pose d'un banc.

* **Rue du 24 Février, côté impair** - trottoirs en mauvais état

Réponse de M. GENDREAU : la demande de réfection a été relayée à la régie voirie.

* **Rue Gambetta - Place des Capucins rue de Fontenay - Proximité Eglise St Etienne**

Demande d'ouverture du mur pour relier la rue Gambetta au Parking des Capucins.

Réponse de M GENDREAU : il pourra être envisagé d'utiliser les reliquats de crédits d'investissement en fin d'année pour une éventuelle prise en charge de ce chantier.

* **Place des Aires : 2 demandes :**

- **Restauration de la chaussée**
- **Demande des riverains d'une place de "stationnement rapide"**



Réponse de M. GENDREAU : la demande de réfection a été relayée à la régie voirie. Concernant la demande de stationnement : le seul stationnement qui pourra être implanté est un stationnement payant comme sur l'ensemble de la colline St André (pas de commerces ou équipements à proximité justifiant des cases arrêt minute).

Le Conseil de quartier s'accorde sur le fait que cette place n'a pas vocation à devenir un espace de stationnement et qu'il est préférable de réfléchir à sa valorisation peut-être à l'occasion des travaux de la commission Patrimoine.

***Rue du 14 juillet - Direction Gare - Au niveau de la Place St Hilaire**

Il manque un panneau directionnel pour indiquer la Gare

Réponse de M. GENDREAU : la demande de réfection a été relayée à la régie voirie. [Le panneau est aujourd'hui posé.]

*** Rue Virecourt - Plaque de Rue**

Manque un panneau : Nom de Rue, à l'entrée en venant de la rue Voltaire.

Réponse de M. GENDREAU : la demande de réfection a été relayée à la régie voirie. [La plaque est aujourd'hui installée.]

3/ Demandes études et visites sur site :

Rue – secteur	Demandes	Suivi
Groupe scolaire J Macé	Demande étude du secteur pour sécurisation cheminements	Visite comm ^o espaces publics + vivre ensemble 23/02 à 14h30 devant l'école
Collecte OM : - St Gelais - Bas Paradis ...	Demande visite	Demande de visite sur site sollicitée (en attente)
Rues 4 août – 4 septembre	Demande réunion publique	Proposition Bureau d'études : réflexion sur la circulation dans tout le secteur

*** Question Collecte des ordures ménagères :** Rue St Gelais + rue du Bas Paradis prolongé + rue Frédéric Mistral + Rue du Bas Paradis Prolongée - Angle avec la rue Mistral [Depuis la réunion du Conseil de quartier : plusieurs conseillers ont rencontré le 24 février dernier, les agents de la CAN et de la ville pour envisager des solutions concernant les différents points de collecte évoqués ci-dessus.]

*** Ecole Jean Macé - Sécurisation**

→ Proposition de rendez-vous sur site (devant l'école) le **jeudi 23 février – 14h30** (avec des membres de la commission espaces publics et vivre ensemble).

[Depuis la réunion du Conseil de quartier : plusieurs conseillers ont rencontré le 23 février dernier, les agents de la ville pour envisager des solutions concernant les points de collecte évoqués ci-dessus : sur place il n'a pas été constaté de problèmes particuliers.]

*** Rue du 4 Août et rue du 4 Septembre**

Demande d'une réunion publique avec les habitants de ces deux rues et les techniciens de la Mairie pour problèmes de circulation dus au stationnement alterné.



Réponse de M. GENDREAU : le Bureau d'études voirie propose de réfléchir à reconfigurer le schéma de circulation dans les petites rues de ce secteur.
Les conseillers valident cette proposition.

2. Vivre ensemble

1/ Projet Carnaval APE Jean Macé

La commission pose la question de la participation financière du Conseil de quartier au projet de carnaval de l'association des parents d'élèves de Jean Macé.

. La contribution à un carnaval dans une première école pourrait inciter les autres associations de parents d'élèves à solliciter le conseil pour le même type d'opérations. Les conseillers s'accordent par conséquent sur le principe que seul un projet qui fédérerait l'ensemble des écoles du centre-ville pourrait amener le conseil à participer financièrement à l'opération

Il est demandé de vérifier que la police municipale sera présente sur le temps de déambulation de la manifestation pour assurer la sécurité du cortège.

La Direction des Vies participatives rappelle que la sécurité du cortège doit en premier lieu être prise en charge par les organisateurs de la manifestation. La présence de la police municipale, si elle est confirmée, ne pourra être que ponctuelle et sur des points très précis du parcours de la déambulation.

2/ Sécuriser les abords des écoles (Jean Macé)

Dossier évoqué ci-dessus.

3/ Demande provenant de l'ACS Centre-Ville (jardins + cuisine)

Les 2 co-présidents habitants ont rencontré récemment le directeur et la Présidente du centre socioculturel du centre-ville.

L'objet était d'évoquer les travaux à réaliser dans les locaux de la rue des 3 Coigneaux et notamment en matière d'aménagement de la cuisine : reprise du plan de travail et réfection des peintures.

Une lettre a été adressée depuis quelques mois à l'Ensemble socioculturel niortais qui rassemble toutes les demandes de travaux des centres sociaux pour les transmettre à la ville (les locaux des CSC sont des propriétés ville), sans réponse à ce jour.

La demande est concomitante avec le souhait de créer un atelier cuisine pour les habitants du quartier et de répondre à une demande de salle de réunion familiale ou autre. C'est un point d'accroche sur le quartier et un lieu de convivialité. Une étude par les techniciens de la ville permettrait de chiffrer l'importance des travaux.

Par ailleurs, une autre demande est formulée, celle d'un aménagement à vocation jardinage à proximité de la salle rue des 3 Coigneaux.

Réponse de la Direction des Vies participatives : Le Conseil de quartier peut appuyer la demande auprès des services de la ville. Il pourra également être envisagé d'utiliser les reliquats de crédits d'investissement en fin d'année pour une éventuelle prise en charge de ce chantier.

4/ Développer le vivre ensemble et l'animation culturelle

La commission envisage de mettre en place des partenariats avec les associations de commerçants du centre-ville. La Direction des Vies participatives a fourni les coordonnées de ces associations aux membres de la commission.

3. Patrimoine

1/ Dossier statuaire Brèche (vases + restauration pour 2012 + dévolution des œuvres sculptées)

M. GENDREAU : sur l'ensemble du dossier le seul contact pour le Conseil de quartier c'est la Direction des Vies participatives (B. GABRIEL). Le pilote du projet est le Directeur général de



Services techniques qui ne répondra aux demandes qu'à partir du moment où elles lui seront transmises par la Direction des Vies participatives.

C'est également le Directeur général des services techniques qui est en charge du dossier de restauration des vases et des questions de dévolution des dépôts de l'Etat. La Direction des Vies participatives est tenue informée à chaque mise à jour du projet. Les vases font partie du projet d'aménagement de la Place de la Brèche, cette question est traitée directement par les services de la ville.

La restauration de la statuaire en 2010 avait été financée sur les crédits de fonctionnement du Conseil de quartier Centre-ville. Or, au cours de la mise en place de la procédure, il s'est avéré qu'il est plus opportun d'engager ce type de travaux avec des crédits d'investissement, ce qui permet de récupérer la TVA. En 2012, il sera par conséquent préférable de financer la restauration envisagée des statues sur les crédits d'investissement.

Pour mémoire, le Conseil de quartier dispose d'une enveloppe de 100 000 € en investissement et d'une enveloppe de 25 000 € en fonctionnement.

Statuaire Brèche :

Cain + socle :	5 365 € TTC
Achille + socle :	7 864 € TTC
Triptolème :	4 784 € TTC
Total :	18 013 € TTC

De plus il est nécessaire d'effectuer un entretien de la statuaire rénovée en 2010 pour un coût supplémentaire de **3 015 € TTC**.

= 21 028 € TTC

Les co-présidents proposent que l'enveloppe globale soit votée pour poursuivre la restauration des statues évoquées ci-dessus.

*** Questions – réactions des conseillers et du public :**

- Mais quel intérêt de restaurer pour remettre dans l'espace public et risquer de nouvelles dégradations ?
- Tant qu'on ne sait pas ce qu'on va en faire, il paraît peu opportun de restaurer ces statues qui ne sont pas conservées dans de bonnes conditions.
- Il est peut-être un peu tôt dans l'année pour voter une enveloppe qui correspond à près de 25% des crédits d'investissement pour 2012
- Il est nécessaire de poursuivre la restauration, il s'agit d'un patrimoine important pour la ville et qu'il est essentiel de réhabiliter avant réinstallation.

VOTE : sur 19 conseillers

5 abstentions 1 voix contre 13 voix pour.

Une enveloppe de 21 028 € est donc votée pour la restauration de Cain Maudit, Triptolème, Achille et pour l'entretien des 3 première statues restaurées.

2/ Projet de signalétique pour certains lieux emblématiques

M. GENDREAU : il est nécessaire de préciser la demande de la commission, de donner une liste des lieux envisagés.

3/ Restauration du Jardin des Plantes (à proximité de Pré-Leroy)

M. GENDREAU : le projet phare du Conseil de quartier Centre-ville de 2012 reste la liaison des venelles avec le coteau Tartifume en particulier en termes de financement. Le projet de réhabilitation du Jardin des Plantes pourra être envisagé après finalisation du projet de Tartifume.

4/ Projet de publication des balades géologiques

La Direction des Vies participatives a relu et proposé des photos plus actuelles de certains monuments de la ville en lien avec la direction de la communication. L'éditeur devrait envoyer la maquette finalisée pour validation avant impression dans les prochaines semaines.



A la lecture de cette plaquette, il s'avère difficile d'entrer dans le document étant très (peut-être trop) riche en textes. Le parcours proposé semble très long pour être approprié pour des non initiés...

Enfin, il est nécessaire avant toute publication, de se faire repréciser les questions de droits et de propriété concernant cette plaquette.

[Depuis la réunion du Conseil de quartier, la Direction des Vies participatives a rencontré le directeur de L'Office de Tourisme :

- L'office de Tourisme est tout à fait disposé à mettre à la vente dans les 4 points de l'Office de tourisme (Niort – Coulon – Arcais et Saint-Hilaire la Palud) cette plaquette
- Il est également proposé avec les outils dont dispose l'Office de tourisme de valoriser cette plaquette en développant un parcours basé sur celle-ci sur l'application smartphone : l'idée serait de réduire ce parcours à une douzaine de points stratégiques du parcours de 40 étapes proposé dans ce guide, de réécrire un peu les textes pour que l'ensemble soit accessible depuis son smartphone, au même titre que d'autres parcours découvertes proposés par l'Office de tourisme. Cela ne coûterait rien de plus et permettrait d'ouvrir à ce projet à un public plus large.]

4. Téciverdi

Cf : document ci-joint élaboré par les co-présidents habitants.

Aujourd'hui, voici la programmation arrêtée pour le 1^{er} week-end des 14 et 15/04 prochains :

TECIVERDI QUARTIERS - WE 14-15 AVRIL

Samedi 14/04 - 11h > 21h		Dimanche 15/04 - 10h > 18h	
en continu	Fil rouge : Création d'une spirale d'herbes aromatiques (vent d'ouest) quartier des Sablières : samedi 15h>19h navettes minibus visite du projet en évolution		
	@JdPlantes : Exposition photos DARRI		
	@CDG : Exposition 3 Hôtels à insectes CME		
10h		10h	Accueil café
10h30		10h30 > 11h30	Parcours découverte nature GODS / DSNE
11h > 14h	Exposition éphémère "Les grosses bêtes du Clou-Bouchet" - Place des Halles		
	Animations autour des Bêtes	12h	Pique-nique partagé CDG
14h > 14h45	Déambulation – Batucada CB		
15h	Lancement officiel Téciverdi we quartiers		
Stands en continu	Jeux pour enfants, infos biodiversité (quizz), protection milieu naturel, historique sur la mouche...		
15h30	Conférence avec spécialiste « mouche » (amphi CDG)		
17h	Projection film documentaire mouche		
19h	Apéro Diversité + scène musicale ouverte (danses et musiques du monde)		
21h	Fin de la journée		



3. DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Réunions de bureau (Hôtel de ville – Salle des Commissions) :

Mercredi 23 mai 2012, à 18h30

Réunions du conseil de quartier (Centre Du Guesclin, salle 2) :

***** A noter : mercredi 14 mars, 18h30**, salle des commissions (Hôtel de ville) : Conseil de quartier exceptionnel sur le projet Tartifume – venelles de Strasbourg et information projet de rénovation des vieux Ponts.

Jeudi 7 juin 2012, à 20h

Téciverdi quartiers :

14-15 avril : Clou-Bouchet – Centre ville –Nord

12-13 mai : Ste Pezenne – St Liguair – TCG

2-3 juin : GCC – Souché – St Florent

Téciverdi ville :

vendredi 29-samedi 30 juin et dimanche 1^{er} juillet 2012.

La séance est levée à 22h45.

